

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION

D2024-232-E

**OBJET : SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - TARIFS 2025.**

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 décembre à 14h00, le Comité syndical s'est réuni à la salle polyvalente de la Commune de Chauffour-sur-Vell, sous la Présidence de M. Jacques BOUYGUE.

Date de convocation : 26 novembre 2024

**Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 39 titulaires**

**Nombre de membres votants :**

Présents : 30	Pour : 34
Pouvoirs : 4	Contre : 0
Votants : 34	Abstentions : 0

Étaient présents les délégués désignés ci-dessous :

ALBIGNAC : M. MONTEIL Gérard (Titulaire)	MARCILLAC LA CROZE : M. MARBOT Jean-François (Titulaire)
ALBUSSAC : M. CROS Maurice (Suppléant)	MÉNOIRE : M. LISSAJOUX Christophe (Titulaire)
ALTILLAC : MAZEYRIE Philippe (Titulaire)	MEYSSAC : Pouvoir
ASTAILLAC : M. REYNAL Bernard (Titulaire)	NEUVILLE : Mme LAFFAIRE Éliane (Titulaire)
AUBAZINE : Excusé(e)	NOAILHAC : M. BOUYGUE Jacques (Titulaire)
BASSIGNAC LE BAS : Excusé(e)	NONARDS : M. CAUVIN Jean-Jacques (Suppléant)
BEAULIEU s/ DORDOGNE : M. LARIBE Jean-Pierre (Titulaire)	PALAZINGES : M. POUCHOU Yves (Titulaire)
BEYNAT : M. MONTEIL Jean-Michel (Titulaire)	PUY D'ARNAC : Pouvoir
BILHAC : M. DUMAS Jean Paul (Titulaire)	QUEYSSAC LES VIGNES : Excusé(e)
BRANCEILLES : M. LEYMAT Philippe (Titulaire)	SAILLAC : M. BUISSON Jean-Pierre (Titulaire)
CHAUFFOUR SUR VELL : M. LEDOUX Vincent (Titulaire)	ST BAZILE DE MEYSSAC : M. SERVANTIE Benoît (Titulaire)
CHENAILLER-MASCHEIX : M. CHASSAGNE Guy (Titulaire)	ST JULIEN MAUMONT : Pouvoir
COLLONGES LA ROUGE : M. AYMAT Michel (Titulaire)	SERILHAC : Mme VERZELLES! Carine (Titulaire)
CUREMONTE : Mme GERMANE Nelly (Titulaire)	SIONIAC : M. NOÉ Jean Marc (Suppléant)
LA CHAPELLE AUX SAINTS : M. JEAN Jérôme (Suppléant)	TUDEILS : Absent(e)
LAGLEYGEOLLE : M. BAVANT Gérard (Titulaire)	CABB 1 : Absent(e)
LANTEUIL : M. PARIS Alain (Titulaire)	CABB 2 : M. GARCIA Xavier (Titulaire)
LE PESCHER : M. BROUSSOLLE Alain (Suppléant)	VEGENNES : M. RAYNAL Michel (Titulaire)
LIGNEYRAC : Mme SOL Isabelle (Titulaire)	
LIOURDRES : Mme VALETTE Claudine (Suppléante)	
LOSTANGES : M. BROUSSOLLE Pierre (Titulaire)	

Pouvoirs : M. TARDIF Nicolas a donné pouvoir à M. BAVANT Gérard, M. PERRIER Dominique a donné pouvoir à M. LISSAJOUX Christophe, M. BUISSON Jean-Pierre a donné pouvoir à M. BOUYGUE Jacques, M. TERROU Maxime a donné pouvoir à M. LEYMAT Philippe.

Monsieur Vincent LEDOUX est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 019-200070597-20241217-D2024\_232\_E-DE

## D2024-232-E - Service public de l'Eau potable - Tarifs 2025.

Vu le [Code Général des Collectivités Territoriales](#) ;

Vu le contrat de concession de délégation du service public de l'eau potable du 21 décembre 2018 entre le Syndicat Mixte BELLOVIC et la SAUR.

Depuis le 1er janvier 2019, suite à la signature du contrat de délégation du service public d'eau potable pour une durée de 12 ans maximum avec la SAUR, le budget eau potable de BELLOVIC comprend un seul contrat de concession.

### TARIFS EAU POTABLE 2025 POUR LES ABONNÉS :

Par délibération N°D2023-165-E du 13 décembre 2023, le Comité syndical a décidé de réajuster les tarifs du service 2023 pour l'année 2024 en votant le prix de l'abonnement (part syndicale) à 45,12 € HT et le prix du m<sup>3</sup> (part syndicale) à 1,3976 € HT.

Pour l'année 2025, Monsieur le Président propose d'augmenter de 1 % les tarifs suivants :

- La part de l'abonnement du Syndicat ;
- La part syndicale du prix du m<sup>3</sup> consommé.

Part Syndicat Mixte BELLOVIC	Tarifs 2024 (HT)	Variation 2024/2025	Tarifs 2025 (HT)
Abonnement annuel	45,12 €	+ 1 %	<b>45,57 €</b>
Prix du m <sup>3</sup> consommé	1,3976 €	+ 1 %	<b>1,4116 €</b>

Les tarifs 2025 de la part du Concessionnaire (abonnement et prix du m<sup>3</sup> consommé) sont actualisés selon une formule de révision, prévue à l'article 8.5 du contrat de concession en cours. Cette actualisation dépend de quatre indices officiels dont les valeurs à prendre en compte sont celles connues au 1<sup>er</sup> décembre de l'année en cours.

Pour 2025, les tarifs de la part du Concessionnaire pour le service public de l'eau potable (abonnement et prix du m<sup>3</sup> consommé) se décomposeront comme suit :

Part du Concessionnaire SAUR	Tarifs 2024 (HT)	Variation 2024/2025 (Formule d'actualisation)	Tarifs 2025 (HT)
Abonnement annuel	103,06 €	- 4,99 %	<b>97,84 €</b>
Prix du m <sup>3</sup> consommé	0,9738 €	- 4,99 %	<b>0,9245 €</b>

Au 1er janvier 2025, et sur la base d'une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>, le prix du mètre cube d'eau potable payé par l'usager, comprenant les parts du Syndicat et du concessionnaire pour l'abonnement et la consommation, s'établit à **4,00 € HT / 4,22 € TTC par m<sup>3</sup>** (prélèvements pour tous organismes compris), soit une diminution de **- 0,24 %** par rapport aux tarifs 2024.

Ainsi, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>, la part eau potable de la facture annuelle de référence s'élève, abonnement et tous prélèvements pour tous organismes compris, à **506,50 € TTC**.

### TARIFS VENTES EN GROS EAU POTABLE 2025 :

Par délibération N°D2023-165-E du 13 décembre 2023, le Comité syndical a décidé pour l'année 2024 de réajuster les tarifs syndicaux de vente en gros en fixant la part syndicale à 0,6494 € HT le m<sup>3</sup> (+2 %).

Monsieur le Président propose au Comité de fixer, pour l'année 2025, la part syndicale du tarif de la vente en gros à **0,6624 € HT le m<sup>3</sup>** soit **2 %** d'augmentation.

Le tarif 2025 de la part du Concessionnaire (prix du m<sup>3</sup> en gros vendu) sera actualisé selon la formule de révision prévue à l'article 8.5 du contrat de concession en cours. Cette actualisation dépend de quatre indices officiels dont les valeurs à prendre en compte sont celles connues au 1<sup>er</sup> décembre de l'année en cours.

Pour l'année 2025, le prix de vente en gros du mètre cube d'eau s'établit donc comme suit :

Délibération :

- Transmise au Représentant de l'État dans le Département

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 019-200070597-20241217-D2024\_232\_E-DE

Tarifs de vente en gros	Tarifs 2024 (HT)	Variation 2024/2025	Tarifs 2025 (HT)
Prix du m <sup>3</sup> consommé (BELLOVIC)	0,6494 €	+ 2,00 %	0,6624 €
Prix du m <sup>3</sup> consommé (SAUR)	0,5184 €	- 5,07% <i>(Formule d'actualisation)</i>	0,4921 €
TOTAL	1,1678 €	- 1,14%	1,1545 €

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Adopte** les nouveaux tarifs 2025 du service public de l'eau potable aux abonnés soit :
  - 45,57 € HT pour l'abonnement annuel ;
  - 1,4116 € HT le m<sup>3</sup> d'eau consommé.
- **Adopte** le nouveau tarif de vente en gros pour la part syndicale à 0,6624 € le m<sup>3</sup>.
- **Charge** le concessionnaire d'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,  
Le Président



Jacques BOUYGUE

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 019-200070597-20241217-D2024\_232\_E-DE

Délibération :

- Transmise au Représentant de l'État dans le Département

Délibération n°D2024-232-E